

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 83 du 31 janvier 1945,

n° 83

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 janvier 1945

Numéro JO

n° 1 du 01/01/1945

Date du numéro

1 janvier 1945

### TEXTE INTÉGRAL

Le nommé ALI FARAH est engagé en qualité de boy au Gouvernement, pour compter du 5 janvier 1945, au salaire mensuel de 750 francs.